

**MODULE DE LAMPE UPB<sup>MC</sup>**  
N° de cat. 59A00-1  
**Directives d'installation et manuel de l'utilisateur**

**INSTALLATION**

**AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE**

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR** et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Le module de lampe UPB<sup>MC</sup> a été conçu pour être installé conformément aux codes et règlements nationaux et locaux en la matière. Conserver les présentes directives à titre de référence.

**Description du module de lampe UPB<sup>MC</sup>**

Ce module de lampe (figure 1) est un gradateur enfichable qui utilise la technologie UPB<sup>MC</sup> de communication bidirectionnelle par courant porteur lui permettant d'être actionné à distance depuis des contrôleurs compatibles. Sa sortie peut détecter l'état de la charge, ce qui permet de mettre celle-ci sous tension même si elle a été mise hors tension par signaux UPB<sup>MC</sup>. Le dispositif peut également transmettre des messages UPB<sup>MC</sup> (y compris au sujet du niveau d'éclairage) lorsque le commutateur de la lampe est utilisé pour commander cette dernière.

Chaque module peut être configuré selon les goûts et préférences de l'utilisateur. Le module de lampe peut stocker jusqu'à 16 intensités et taux de gradation, permettant de créer d'innombrables ambiances lumineuses. Il est en outre possible de configurer le dispositif comme un interrupteur ordinaire sans fonctions de gradation afin de pouvoir commander d'autres types de charges (des lampes fluorescentes, par exemple).

**DIRECTIVES D'INSTALLATION**

Pour installer le module de lampe UPB<sup>MC</sup>, il suffit de l'enficher dans une prise murale ordinaire de 120 V c.a.

**Charge nominale**

La charge totale raccordée à la sortie du module ne peut dépasser 300 W

**FONCTIONNEMENT**

De nombreux paramètres du module de lampe peuvent être configurés au moyen du logiciel UPB<sup>MC</sup> UPStart. Le fonctionnement par défaut du dispositif est décrit ci-dessus.

**Détection de l'état du commutateur**

La sortie du module de lampe peut être configurée de manière à détecter l'état du commutateur de sa charge, faisant en sorte qu'elle puisse être mise sous tension même si elle a été mise hors tension par signaux UPB<sup>MC</sup>. Il est à noter que cette fonction est activée par défaut.

**REMARQUE :** cette fonction pourrait ne pas fonctionner avec certains types de charge (les luminaires fluorescents, par exemple); le cas échéant, il faut la désactiver.

**Témoin à DEL**

Le module de lampe UPB<sup>MC</sup> est doté d'un témoin à DEL multicolore qui s'allume en bleu par défaut lorsque la charge est hors tension. Il s'éteint lorsque la charge est mise sous tension ou réglée à n'importe quel niveau d'intensité (1 à 100 %).

**Mode de vérification**

Le mode de vérification du dispositif permet de confirmer le bon fonctionnement de la sortie du module de lampe. On peut passer en mode de vérification en procédant aux étapes suivantes :

Étape	Directives
1	Enfoncer le bouton-poussoir pendant au moins trois secondes.
2	Le témoin du module clignote en magenta tant que ce dernier est en mode de vérification. Remarque : le module sort automatiquement du mode de vérification après cinq minutes d'inactivité.
3	Appuyer sur le bouton-poussoir une fois pour commuter la sortie.
4	Pour sortir du mode de vérification, enfoncer le bouton-poussoir pendant au moins trois secondes.

**Mode de configuration**

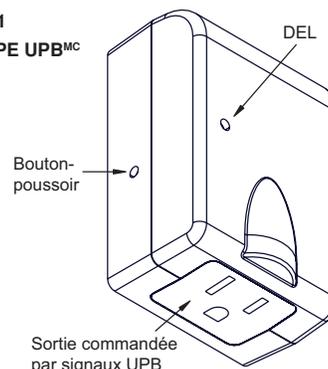
Pour régler les paramètres du module de lampe UPB<sup>MC</sup> par l'entremise d'un contrôleur ou d'un ordinateur doté du logiciel UPStart, il faut d'abord le mettre en mode de configuration.

Étape	Directives
1	Appuyer sur le bouton-poussoir rapidement à cinq reprises.
2	La charge reliée au module devrait s'allumer et s'éteindre une fois et le témoin devrait clignoter en bleu, indiquant que le dispositif est en mode de configuration. Remarque : le module sort automatiquement du mode de configuration après cinq minutes d'inactivité.

**AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE**

- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec **du fil de cuivre ou plaqué cuivre**.
- Il est conçu pour l'intérieur seulement.
- **CONSERVER CES DIRECTIVES.**

**SCHEMA 1**  
**MODULE DE LAMPE UPB<sup>MC</sup>**



**Rétablissement des réglages par défauts**

Suivre les étapes suivantes pour rétablir les valeurs par défaut du module de lampe UPB<sup>MC</sup> :

Étape	Directives
1	Appuyer rapidement à cinq reprises sur le bouton-poussoir du module.
2	La charge du module devrait s'allumer et s'éteindre une fois et le témoin devrait clignoter en bleu, indiquant que le dispositif est prêt à revenir à son réglage par défaut.
3	Appuyer rapidement à dix reprises sur le bouton-poussoir pour rétablir les valeurs par défaut.
4	La charge reliée au module devrait s'allumer et s'éteindre une fois et le témoin devrait clignoter en rouge, indiquant que le module a été réinitialisé.
5	Appuyer une dernière fois sur le bouton-poussoir pour arrêter le clignotement.

**FICHE TECHNIQUE**

Gradation de charges à incandescence	Oui
Gradation de charges inductives	Non
Commutation de charges fluorescentes	Oui (configurable)
Puissance maximale (gradation)	300 W
Intensité maximale (commutation)	2,5 A
Raccordement	Prise régulière
Témoin à DEL	Oui
Dimensions	3 sur 2 sur 1,3 po (7,6 sur 5,1 sur 3,3 cm)
Poids	0,25 lb (0,11 kg)
Type de dispositif	Enfichable
Puissance d'entrée	120 +/- 12 V c.a.
Fréquence d'entrée	60 +/- 3 Hz
Températures de fonctionnement	-40 à 40 °C

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

## POUR LE CANADA SEULEMENT

Pour obtenir des renseignements sur les garanties ou les retours de produits, les résidents canadiens peuvent écrire à la **Manufacture Leviton du Canada Ltée, a/s du service de l'Assurance qualité, 165, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec), Canada, H9R 1E9**, ou encore composer le **1-800-405-5320**.

### GARANTIE LIMITÉE DE LEVITON

Leviton garantit au consommateur-acheteur (Acheteur), et uniquement au crédit dudit Acheteur, que les produits fabriqués par Leviton et portant sa marque (Produits) ne présenteront aucun défaut de matériaux ou de fabrication durant les laps de temps indiqués ci-dessous, le plus court l'emportant dans tous les cas. • **Produits OmniPro II et Lumina Pro** : trois (3) ans suivant l'installation, ou quarante-deux (42) mois suivant la date de fabrication. • **Produits OmniLT, Omni II et Lumina** : deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires** : deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Piles rechargeables installées** : quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat. **Remarque** : les piles primaires (non rechargeables) livrées dans les Produits ne sont pas garanties. **Produits fonctionnant sous un système d'exploitation Windows<sup>MD</sup>** : durant la période de garantie, Leviton rétablira sans frais les valeurs par défaut de systèmes d'exploitation corrompus, à condition que les Produits visés aient été utilisés de la manière initialement prévue. L'installation de logiciels autres que ceux de Leviton ou la modification des systèmes d'exploitation fournis aurait pour effet d'annuler la présente garantie. Les obligations de Leviton en vertu de la présente garantie se limitent à la réparation ou au remplacement, à sa discrétion, des Produits présentant des défaillances sur le plan des matériaux ou de la fabrication. Leviton se réserve le droit de remplacer ces Produits par des équivalents neufs ou réusinés. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des coûts de main-d'oeuvre liés au retrait et à la réinstallation des Produits. Les Produits réparés ou de remplacement seront couverts par la présente garantie pour la durée restante de cette dernière ou pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue l'emportant. La présente garantie ne couvre pas les produits logiciels sur PC. **Leviton se dégage de toute obligation en ce qui a trait aux conditions et usages hors de son contrôle. L'entreprise ne saurait être tenue responsable de problèmes résultant d'installations incorrectes, du défaut de lire les directives écrites relativement à la pose et à l'utilisation des Produits, de l'usure normale, de catastrophes, d'omissions ou de négligences de la part des utilisateurs, ou encore d'autres causes externes.** Pour lire les garanties intégrales et savoir comment retourner des Produits, il faut se rendre au [www.leviton.com](http://www.leviton.com).

## Information relative aux droits d'auteur et aux marques de commerce

Ce document ainsi que l'ensemble de son contenu sont sujets à et protégés par les droits d'auteur internationaux et autres droits de propriété intellectuelle et sont la propriété de Leviton Manufacturing Co., Inc, ses filiales, sociétés affiliées et ses concédants.

© 2013 Leviton Manufacturing Co., Inc. Tous droits réservés.

L'utilisation dans ce document de marques de commerce ou de service, de noms commerciaux, de marques de fabrique et/ou de noms de produits appartenant à des parties tierces est fait aux fins d'information seulement et est ou pourrait être la marque de commerce de leur(s) détenteur(s) respectif(s) ; un tel usage n'implique d'aucune façon une affiliation, un parrainage ou un endossement quelconque.

Aucun extrait de ce document ne saurait être reproduit, transmis, ou transcrit sans l'autorisation expresse et écrite de Leviton Manufacturing Co., Inc.